

PACC – Action 9.3
Action de réduction, d'évitement ou d'adaptation

**FICHE DE SUIVI DESCRIPTIVE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Date de mise à jour : 15/02/2018

N° et libellé de l'action		Ministère responsable de la mise en oeuvre
Action : 9.3 Contribuer au financement climatique multilatéral par un versement au Fonds des pays les moins avancés (FPMA) du Fonds pour l'environnement mondial (GEF)		Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Budget de l'action période 2013-2018	6 M\$	Partenaires :
Objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 -base annuelle (lorsque applicable)	N/A_ t CO₂ éq.	
Potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 -base annuelle (lorsque applicable)	N/A_ t CO₂ éq.	

Direction responsable	Téléphone (poste)	
Chargé de projet	Claude Audet-Robitaille	418 649-2400, poste 57369
Gestionnaire	Vincent Royer	418 649-2400, poste 57009
Service, direction	Organisations internationales et enjeux globaux	

Informations sur l'action
<p>1. TYPE D'ACTION (AIDE FINANCIÈRE, SENSIBILISATION, R&D, DÉMONSTRATION, FORMATION, RÉGLEMENTATION, ETC.)</p> <p>Aide financière</p> <p>2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS</p> <p>Octroi d'une contribution de 6 M\$ au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et dont le fiduciaire est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), une des cinq institutions du Groupe de la Banque mondiale. Cet octroi fait suite à l'annonce sur le financement climatique international faite par le premier ministre du Québec à Paris le 5 décembre 2015, en marge de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</p> <p>Le FPMA répond aux besoins spécifiques des pays les moins avancés qui sont particulièrement exposés aux effets négatifs du changement climatique. Il contribue ainsi à la préparation et l'exécution des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) qui servent à définir les besoins urgents et immédiats de chaque pays.</p> <p>3. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) ATTENDUS</p> <p>Par cet engagement, le Québec fait la démonstration de son leadership et de la contribution essentielle des États fédérés à la lutte contre les changements climatiques. Il apporte une réponse directe à un appel des Nations Unies en faveur de la hausse du financement international des actions climatiques dans les pays en développement et contribue à répondre aux besoins des pays les plus vulnérables en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques.</p>

4. PROBLÉMATIQUES ET RISQUES CONCERNANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Une fois le versement de la subvention effectué, il n'existe aucun risque associé à ce projet pour le Gouvernement du Québec.

5. PROJETS ADMISSIBLES

Tout pays moins avancé (PMA) qui est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a établi un PANA peut bénéficier de financements pour des projets au titre du Fonds pour les PMA.

Avant que le promoteur d'un projet d'adaptation n'ait accès aux financements dans le cadre du FPMA, un PANA doit être élaboré et communiqué au Secrétariat de la CCNUCC pour publication sur le web. Une fois cette étape réalisée, le PMA est admis à bénéficier de financements pour sa mise en œuvre au titre du FPMA. Chacune des étapes du cycle de projet est approuvée par le Conseil du FPMA et/ou le directeur général du FEM.

6. AIDE FINANCIÈRE

6 millions de dollars canadiens

7. PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS (EX. : COMITÉ D'ÉVALUATION INTERMINISTÉRIEL)

Le Gouvernement du Québec n'a pas de droit de regard sur les projets approuvés.

8. PROCESSUS DE SUIVI DE L'ACTION

Le FPMA produit annuellement un rapport financier qui comporte des informations sur les progrès des contributions. Également, un rapport sur les progrès permet d'obtenir des informations sur le nombre de pays soutenus, de projets approuvés, de bénéficiaires directs, etc.

Les résultats du Fonds pour les PMA font également partie du Rapport annuel du FEM, lequel doit être communiqué à la Conférence des Parties à la CCNUCC.

9. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) OBTENUS À CE JOUR

L'octroi d'une contribution au FPMA a donné une visibilité importante au Gouvernement du Québec sur la scène internationale et constitue un précédent notable puisque, pour la première fois, un État fédéré annonçait une contribution financière au FEM.

Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) permet de répondre aux besoins spécifiques de ces pays qui sont particulièrement exposés aux effets négatifs des changements climatiques. Quelque 67 % des projets sont situés en Afrique et 34 % concernent le renforcement de la résilience de la production agricole et des systèmes alimentaires.

10. CHRONOLOGIE (INCLURE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR)

Décret 518-2016 concernant l'octroi d'une subvention approximative de 6 M\$ au Fonds pour les pays les moins avancés : 15 juin 2016

Signature de l'entente entre le Gouvernement du Québec et la BIRD par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : 15 juin 2016

Décret 581-2016 concernant l'entérinement de l'entente entre la BIRD et le Gouvernement du Québec : 22 juin 2016

Versement de la subvention de 6 M\$ à la BIRD : 3 août 2016

Planification de la mise en oeuvre		Échéancier	État d'avancement
Décret concernant l'octroi d'une subvention approximative de 6 M\$ au Fonds pour les pays les moins avancés		15 juin 2016	C
Signature de l'entente par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques		15 juin 2016	C
Décret d'entérinement de l'entente entre la BIRD et le Gouvernement du Québec		22 juin 2016	C
Versement de la somme par virement bancaire		3 août 2016	C
État d'avancement :	Complétée : C	En cours : Ec	Nouvelle : N
Explication :	Abandonnée : A Inactive : -I		

Sources de financement externes au PACC
Identifiez les autres sources de financement, leurs montants et la proportion payée dans le cadre du PACC.
S.O.

Suivi des indicateurs *		
Indicateurs quantitatifs**	Méthodologie	Incertitude et marge d'erreur**
Versement d'une contribution financière au FPMA	Lettre de confirmation de versement de la Banque mondiale	S.O.
Indicateurs qualitatifs	Résultat	Cible
Apporter une contribution positive au financement climatique multilatéral	L'octroi d'une contribution au FPMA a donné une visibilité importante au Gouvernement du Québec sur la scène internationale et constitue un précédent notable puisque, pour la première fois, un État fédéré annonçait une contribution financière au FEM	Effectuer une contribution financière de 6 millions CAD au FPMA
*Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier les avancées de votre action et ses avantages (voir guide). * Le détail chiffré doit se retrouver dans la fiche Excel.		
Validation		
Rédigée par : Claude Audet-Robitaille Titre : Coordonnatrice aux changements climatiques N° tél. : 418 643-2400, poste 57369 Date : 14/07/2017	Approuvée par : Vincent Royer Titre : Directeur, Organisations internationales et enjeux globaux N° tél. : 418 649-2400, poste 57009 Date : 14/07/2017	